

## République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère de L'Enseignement Supérieur  
Et de la recherche Scientifique  
Université Dr Moulay Tahar -SAIDA-  
NIF :098620019026427.

### AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, l'université de Saida informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°34/U.S/2018 affichée en date du 01/10/2018 relative à l'habillement pour l'université de Saida exercice 2018.

La commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres et après évaluation des offres a retenu les soumissionnaires suivants :

Soumissionnaire retenu	N.I.F	Montant (DA) en T.T.C	Critère de choix
Chetti Ali	196814060012052	1 203 090.00	Seule offre qualifiée techniquement conforme au cahier des charges

-Les soumissionnaires qui veulent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher de l'université de Saida au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour d'affichage de cet avis d'attribution conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.

-Les soumissionnaires peuvent introduire leurs recours devant la commission compétente, dans un délai de dix (10 jours) à compter de la date de la publication de cet avis et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public. Si le dixième jour coïncide avec un jour-férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Saida, le..... 18 OCT 2018

**Le Recteur**

فلاح ألكو  
وهلبي تيبون